

COMMUNE D'ALAIRAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

ELABORATION DU PLU ET DU PDA

Le public est informé, qu'il sera procédé à une enquête publique conjointe pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme d'Alairac et du Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques :

Du mercredi 23 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Marc PERRIER a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier et deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie d'Alairac, 24 avenue de la Malepère 11290 ALAIRAC, pendant la durée de l'enquête, du 23/03/2022 à 10h00 au 22/04/2022 à 16h :

- Le mercredi 23 mars 2022 de 10h à 12h et de 14h à 17h ;
- Du jeudi 24 mars au jeudi 21 avril 2022 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés ;
- Le vendredi 22 avril 2022 de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur internet à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-pda-alairac/>

Et/ou consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à la Mairie d'Alairac par courrier nominatif à l'intention du Commissaire-Enquêteur ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu-pda-alairac@democratie-active.fr

Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de l'autorité administrative de l'Etat seront joints au dossier de l'Enquête Publique.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 23 mars de 10h à 12h
- Le 30 mars de 14h à 17h
- Le 07 avril de 8h30 à 12h
- Le 12 avril de 8h30 à 12h
- Le 20 avril de 14h à 17h
- Le 22 avril de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaires-Enquêteur seront déposés à la Mairie d'Alairac pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-pda-alairac/>

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et du PDA. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et de PDA en vue de cette approbation.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à la Mairie d'Alairac aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire d'Alairac,
Marc ADIVEZE